

## *Extension du stationnement dans le quartier Saint-Jean.*

Question écrite de Jacques Respaud

**Concernant l'extension du stationnement de surface payant au quartier Saint Jean**

**Monsieur le Maire,**

**Alors** qu'il n'y a eu dans l'immédiat aucune décision en Conseil Municipal, une extension du stationnement payant semble d'ores et déjà décidée dans le secteur de la gare Saint Jean.

**On** y constate depuis longtemps un certain nombre de difficultés puisque la mise en place du tramway n'a toujours pas été accompagnée du maintien – pourtant obligatoire – du nombre de places de stationnement. S'ajoute à cela l'attentisme de la SNCF, dont le nombre de parkings pour ses usagers est le plus faible comparé aux villes équivalentes en France, et la suppression des parkings sauvages, notamment le long de la résidence Saint Jean. Il s'ensuit un déséquilibre important entre l'offre de places de stationnement et les demandes, source d'insatisfaction pour les riverains comme pour les usagers de la SNCF.

**Mais** la solution que vous préconisez, qui consiste à étendre le stationnement payant, est inadaptée : à défaut d'augmenter rapidement le nombre de places de stationnement pour les usagers, elle n'aura pour conséquence que de brimer un peu plus les riverains qui stationnent au quotidien. Certes, cela éliminera des rues concernées les voitures ventouses, mais au prix fort pour les habitants d'un quartier populaire et d'un quartier d'échoppes où peu de garages peuvent être créés. Il s'agit d'une mesure antisociale et anti-écologique puisqu'elle va gêner ceux qui n'ont pas le budget « garage » nécessaire et ceux qui utilisent le moins possible leur véhicule. Ajouter un budget stationnement à un budget transports en commun n'est pas à la portée de tous et n'a pour conséquence que d'inciter ceux-ci à l'utilisation de la voiture... ou au départ à l'extérieur de Bordeaux.

**Avant** toute application de cette mesure, il serait souhaitable de faire le bilan des conséquences engendrées par le stationnement payant dans les quartiers où il a déjà été mis en place : est-ce que cela a été bénéfique pour la population ? Le stationnement des résidents en a-t-il été facilité ? A-t-on constaté le départ d'un certain nombre de résidents ?

Dans quelle mesure ? De quelles catégories sociales ? Quel sera l'impact des deux équipements qui se mettent en place (A. Meunier et Armagnac) ?

**Dans l'attente de** ces éléments, je vous demande, Monsieur le Maire, de décider d'un moratoire.

Jacques RESPAUD  
Conseiller Municipal